



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°194/19)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Albert 291 - 291A.
- Identité du demandeur : S.P.R.L. LOCATION et GESTION - Monsieur Laurent GOFFEAU.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44789-2019 : modifier le volume de l'immeuble à appartements (transformer et rehausser) avec modification du nombre de logements et mettre en conformité la modification de la destination de commerce (magasin) du rez-de-chaussée vers commerce avec consommation sur place (restaurant).

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, en liseré de noyau commercial et le long d'un espace structurant.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - hauteur)
- application de l'article 149 du CoBAT : mesures particulières de publicité requises par le Règlement communal d'urbanisme approuvé par le Conseil communal le 24/06/1993, en vigueur depuis le 13/03/1994 et relatif à l'ouverture ou à l'extension de certains commerces, dont principalement ceux du secteur HoReCa, les salles de fêtes ou de spectacles et les commerces de nuit.

L'enquête publique se déroule à partir du **24/10/2019** et jusqu'au **07/11/2019** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 26 novembre 2019** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison de l'Emploi, rue de la Station, 17, 1190 Forest.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 24/10/2019.